

L'an deux-mille-vingt-deux,  
le vingt septembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 septembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 28

Excusés représentés : 3

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 30

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD,  
M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES,  
M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET,  
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,  
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,  
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

**EXCUSES REPRESENTES :**

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20220920\_D\_132

**Commission :**  
**Aménagement du**  
**Territoire,**  
**Environnement,**  
**Habitat et Tourisme**

**Objet : Appel à**  
**Manifestation d'Intérêt**  
**Territoire Région**  
**Pleine Nature**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme explique au conseil communautaire que dans le cadre du Plan Tourisme 2022-2027, associé au volet tourisme du SRDEII, la Région met en place un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des territoires structurés voulant prétendre à être reconnus comme "Territoires Région Pleine Nature".

Un "Territoire Région Pleine Nature" désigne une destination touristique organisée qui développe une offre touristique complète ciblée sur la pratique des sports et loisirs de nature (principalement dans les espaces de types vallées et gorges, lacs et rivières, campagne, milieu rural).

La Région souhaite accompagner une vingtaine de territoires afin de :

- conforter Auvergne-Rhône-Alpes comme la 1<sup>ère</sup> destination en France pour la pratique des sports et loisirs de pleine nature,
- renforcer la contribution de cette filière à l'économie touristique régionale,
- renforcer davantage les destinations touristiques et les spots de pratique dédiés aux sports et loisirs de nature, en mobilisant un réseau, afin de rendre encore plus lisible et accessible l'offre de pleine nature,
- soutenir les projets d'investissement publics et privés situés sur les territoires, en lien avec les attentes du marché et des clientèles touristiques,
- suivre les différentes phases de structuration de chaque territoire avec les actions et la plateforme de services d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme (animation, actions de développement de l'offre, promotion et professionnalisation).

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 3 octobre 2022.

Les candidats ciblés par l'Appel à Manifestation d'Intérêt sont les collectivités locales ou leurs groupements ou leurs organismes locaux de tourisme.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Les territoires d'intervention concernés sont au minimum à l'échelle intercommunale, correspondant à des destinations touristiques, ce sont des territoires organisés qui possèdent :

- un fort potentiel quantitatif et qualitatif d'activités sportives de pleine nature et touristiques (principalement dans les espaces de types vallées et gorges, lacs et rivières, campagne, rural)
- une véritable notoriété touristique liée aux sports et loisirs de nature,
- une gouvernance touristique établie (place et rôle de l'office de tourisme définis, organisation des différentes collectivités et de leur groupement, collectivités ayant la compétence de développement touristique) et un management de destination actif incluant les acteurs privés.

Un « chef de file » (structure qui porte la candidature au nom du territoire) impliqué dans la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie de développement touristique basée sur les sports et loisirs de nature et du Plan d'actions comprenant des projets d'investissement sera à privilégier.

Les territoires exclus sont :

- les territoires supports de stations de ski alpin et leur domaine skiable avec une infrastructure de type remontée mécanique. Ces territoires répondant à des problématiques liées aux stations de ski sont susceptibles de candidater à l'Appel à manifestation d'intérêt « Région Montagne 4 Saisons » ;
- les périmètres à l'échelle départementale.

## RAPPEL DU CONTEXTE

Le territoire des Gorges de la Loire est lauréat du dispositif Territoire d'Excellence Pleine nature depuis mars 2018. Ce territoire recouvre les périmètres du SMAGL et des communautés de communes de Loire Semène et de Marches du Velay Rochebaron.

Compte tenu des réalisations notables aussi bien en termes d'investissements que de stratégie marketing et communication, il propose que le territoire recandidate à travers la structure chef de file désignée en 2017, la communauté de communes Loire Semène. Le chef de file est l'interlocuteur de la Région, il porte le dossier, effectue les démarches pour les demandes de subventions pour chaque projet.

Les candidatures doivent être adressées à la Région au plus tard le 03-10-2022. Il propose de poursuivre les axes stratégiques proposés en 2017 au travers de nouvelles actions s'inscrivant parfaitement dans les thématiques retenues :

Les objectifs :

- Positionner la Loire sauvage comme l'élément d'attractivité reconnu fondateur de l'identité et de la notoriété de la destination, pour lequel un touriste va déclencher un séjour.
- Consolider l'offre de pleine nature en proposant des produits touristiques innovants.
- Prolonger la durée du séjour touristique.
- Intensifier les retombées économiques du tourisme.
- Capitaliser sur la mise en place des outils de stratégie marketing, en confortant ceux-ci : renouvellement du magazine Connexion par une édition tous les 2 ans ; faire vivre le site internet qui entrera en application en 2023.

Les trois axes stratégiques proposés sont les suivants :

- o Organiser une itinérance douce et spectaculaire au plus près de la Loire et de ses affluents ;
- o Valoriser et mettre en tourisme les milieux aquatiques et humides ;
- o Développer la pratique d'activités sportives de pleine nature autour de la Loire et de ses affluents.

Certaines actions à vocation touristique n'entrent pas dans le champ d'éligibilité de l'appel à projet (confortement de l'hébergement touristique), mais il a été proposé de recenser les actions relevant de cette politique parmi les projets potentiellement réalisables dont le territoire a connaissance.

Gouvernance :

Il propose de poursuivre le fonctionnement du comité de pilotage composé d'élus, de prestataires et de techniciens qui fonctionne et donne satisfaction depuis 5 ans. Ce comité se réunit une à deux fois par an afin de fixer les grandes lignes de la stratégie de développement des activités de pleine nature et de suivre les projets en cours. Des comités techniques pourront être constitués afin de travailler sur des thématiques précises.

Monsieur ARNAUD ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte le dépôt de candidature auprès de la Région Auvergne / Rhône Alpes dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire Région Pleine Nature 2022 »
- Approuve le partenariat avec la communauté de communes Marches du Velay-Rochebaron, avec l'office de tourisme Marches du Velay Rochebaron et le SMAGL
- Valide la désignation de la Communauté de communes Loire-Semène comme chef de file du dossier.
- Valide la désignation de l'Office de Tourisme Marches du Velay-Rochebaron comme chef de file de la stratégie marketing.
- Accepte les orientations stratégiques telles que présentées.
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre la communauté de communes Loire Semène, la communauté de communes Marches du Velay-Rochebaron et l'Office de Tourisme Intercommunal Marches du Velay-Rochebaron.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

